Madame
Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral
3003 Berne

…………………., le

**Concerne** : Stop aux fermetures d’offices de Poste

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier concernant la réorganisation de la Poste, avec à la clef des projets de fermeture des bureaux postaux, dans la commune de Meinier comme d'ailleurs, par centaines, partout dans le pays.

Nous souhaitons vous exprimer notre indignation et notre colère face à ces projets de démantèlement du service public postal. À Meinier, nous sommes très attachés à notre bureau postal, symbole d'une Poste à disposition de tous, à visage humain, avec des employé-e-s compétents, disponibles, accueillants et accompagnants.

Nous tenons aussi à un service public respectueux de ses employé-e-s, pour qu'ils‑elles puissent continuer de nous offrir des prestations de qualité, et la meilleure des qualités reste la relation humaine. Et cela, notamment, pour des personnes en situation précaire, de par leur âge, mobilité, langue, santé.

Nous ne sommes pas contre toute innovation ou évolution technologique, pour autant que celle-ci soit au service des prestations à la collectivité et non pas uniquement source de rentabilité.



La Poste est et doit rester une entreprise publique aux mains, tout au moins majoritairement, de la Confédération dont vous, Madame la Conseillère fédérale comme vos collègues du Conseil Fédéral, ainsi que le Parlement, en êtes les responsables politiques.

./. 🢂

Nous osons espérer que les institutions politiques de ce pays, décrites ci‑dessus, ont et auront leur mot à dire dans la définition de la stratégie politique et économique de la Poste.

C’est pour ces raisons, conformément à la décision des deux chambres fédérales du 16 octobre 2018, demandant à la Poste de renoncer à la fermeture d’offices de Poste jusqu’au traitement de l’initiative cantonale jurassienne, que nous vous demandons :

* d'engager votre responsabilité politique pour affirmer votre attachement au service public auprès des Dirigeants de la poste ;
* d'œuvrer au Parlement pour stopper immédiatement les suppressions d’offices de Poste jusqu’à ce que la loi sur le fonctionnement de la Poste soit traitée par les Chambres fédérales.

Dans cette attente et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations les meilleures.

 